

titulé le premier Parlement. Au cours des siècles, ce dernier a graduellement obtenu le plain contrôle des finances de l'État, réduit le pouvoir de la monarchie absolue, détruit la croyance en le droit divin des rois, établi un gouvernement responsable et investi d'une autorité limitée l'exécutif ou le cabinet. Nous sommes aujourd'hui témoins, au Canada, de l'accroissement graduel mais constant du pouvoir de l'exécutif qui tente présentement à outrance d'exercer un pouvoir absolu. A l'avenir pas un seul gouvernement, si incompetent, si extravagant ou si autocratique qu'il soit, ne sera remplacé au cours de son mandat de cinq ans à moins qu'il le demande lui-même ou que ses membres se révoltent. Aussi longtemps que l'exécutif réussira à réunir tous les députés qu'il faut pour assurer une majorité lors d'un vote de confiance, il pourra se maintenir en fonction et prélever tous les impôts qu'il voudra, s'adonner à toutes les extravagances de sa fantaisie et adopter toutes les lois qu'il jugera nécessaires pour arriver à ses fins.

Le vote à la Chambre des communes ne signifiera plus rien, sauf l'enregistrement d'opinions. Aucun député, à l'avenir, ne se sentira spécialement tenu de voter. Quelle urgence présentera la mise aux voix, quelle importance aura-t-elle? L'absentéisme sera plus que jamais de mise. Les débats dégèneront. Pourquoi se donner la peine d'attaquer un bill du gouvernement, de présenter des amendements ou de réunir les députés pour voter en deuxième lecture, à l'étape du comité ou en troisième lecture alors que l'exécutif, d'un geste, pourra annuler tout le processus? Pas même les votes séculaires sur l'Adresse, en réponse au discours du trône, n'auront de validité. Si un vote défavorable se produisait alors, l'exécutif prétendrait que ce n'était là qu'une erreur, qu'il faudrait attendre d'examiner le programme en détail et que la Chambre voudrait assurément reconsidérer la question au lieu d'avoir des élections sur-le-champ. On présenterait alors une nouvelle motion de confiance.

• (9.20 p.m.)

Que dire des fameuses motions de défiance à propos des subsides? Elles n'auront plus aucune signification. Si elles sont adoptées, le gouvernement ne démissionnera pas mais prétendra que la Chambre n'a fait que critiquer certains points de son programme ou de son administration et que la ligne de conduite à suivre serait de procéder à un autre vote plutôt que de convoquer des élections générales. Les votes sur le budget, auxquels on a [L'hon. M. Churchill.]

toujours accordé jusqu'ici une importance capitale pour la politique du gouvernement, n'auront plus de signification. (*Applaudissements*)

Nous en avons eu un exemple frappant la semaine dernière. Si un vote sur le budget est négatif, le gouvernement présentera une autre motion, les députés repenseront le problème et auront une deuxième chance de décider s'ils voulaient vraiment la tenue immédiate d'élections ou s'ils voulaient simplement exprimer leur mécontentement à propos d'une partie des propositions du gouvernement.

La motion à l'étude, comme l'ont fait observer d'autres orateurs, vise à introduire dans notre régime parlementaire un élément du système républicain pratiqué aux États-Unis. Dans ce pays, l'exécutif, séparé et à part du Congrès, propose des mesures législatives mais ne démissionne pas si elle sont rejetées; on ne peut non plus renverser l'exécutif par un vote. L'exécutif au Canada, étant un élément du Parlement, est comptable au Parlement et celui-ci peut le renverser. Et voilà que, dans la nouvelle formule, l'exécutif ne risque plus aucune défaite.

Cette motion menace l'essence même du système parlementaire. Elle bouleverse nos pratiques constitutionnelles. Elle détruit notre système de gouvernement. C'est une mesure dictatoriale visant à reléguer le Parlement au rang d'une simple association où l'on s'exerce à l'art oratoire. Elle a pour objet de confier le pouvoir absolu à l'exécutif. Cette motion menace aussi la liberté individuelle, car elle enlève tout pouvoir aux députés. Si je me trompe sur la gravité de la situation, je ne suis pas le seul dans ce cas et je vais citer quelques témoignages dans ce sens.

Dans le *Telegram* de Toronto paru le mardi 20 février, je lis ces mots concernant l'idée qu'un vote de confiance puisse être demandé:

C'est mauvais. Un vote de confiance ne devrait pas être autorisé. Ce problème en vient à concerner la suprématie du Parlement. Or, celui-ci s'est déjà prononcé.

Le Parlement est au-dessus de n'importe quel gouvernement ou parti.

(*Applaudissements*)

La *Gazette* de Montréal du 22 février contient les mots suivants:

On n'est pas loin...

A propos du gouvernement.

...de mépriser le Parlement. Au cours de la brève séance d'hier, le gouvernement s'est vu submergé, comme si c'était une marée, par les problèmes fondamentaux de la démocratie parlementaire. Si la Chambre n'a pas, finalement, tous les pouvoirs sur les bills financiers, elle n'a, en fin de compte, aucun pouvoir.